



Prêt en commun avec ex conjoint

Par **barbara novak**, le **19/02/2009** à **15:48**

Bonjour, j'ai un prêt en commun avec mon ex conjoint (séparation de fait car pas de mariage) et je souhaiterais que nous le dissociions car les mensualités sont prélevées sur mon compte perso et il ne me donne pas sa part régulièrement. Puis-je l'obliger à racheter sa part et par quel biais ? Merci de votre réponse

Par **superve**, le **19/02/2009** à **17:17**

Bonjour

En principe, lors de conclusion de contrats de prêt à plusieurs, chacun est tenu de l'intégralité de la créance. Vous pouvez être tenue de tout rembourser à la société de crédit, vous pourrez ensuite saisir le juge afin qu'il condamne votre ex concubin à vous rembourser sa part.

Vous ne pouvez imposer à votre créancier qu'il dissocie le contrat.

Bien cordialement